

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20220509-002

du 09 mai 2022

n°002

page 1/3

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26

PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.PICHON, M.COLIN, M.PEROCHON, M.DROIN, M.MATTARD, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINÉ, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS (3) :

M.MICHAUD donne pouvoir à M.PICHON
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à M.DROUIN

EXCUSES (3) : Mme DE COURREGES, M.BONNARD, Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Dominique CHAINÉ

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : SEM habitat du pays châteleraudais - Nouvelle répartition du capital social

Dans le cadre du plan stratégique de la SEM Habitat, le conseil d'administration a demandé à son directeur général d'entamer des négociations auprès de ses actionnaires et/ou de futurs partenaires, afin de procéder à terme à une augmentation de son capital nécessaire pour répondre aux besoins exprimés sur le territoire, et de proposer un projet de pacte d'associés.

Des discussions ont été menées auprès de CDC HABITAT afin de connaître les modalités d'accompagnement que cet opérateur pourrait proposer pour permettre à la SEM Habitat de conforter l'attractivité de son patrimoine logement. Au terme de ces échanges, un courrier de projet de partenariat a été adressé au Président le 6 avril 2021 confirmant que l'accompagnement de ADESTIA, filiale de CDC HABITAT gérant les participations pourrait prendre la forme d'une entrée minoritaire au capital de la société, aux côtés de la CDC, par augmentation de capital en numéraire d'un montant de 1,7 million d'euros maximum.

Des premières réunions de travail ont été menées au cours des derniers mois afin de discuter de la valorisation propre à l'entrée d'ADESTIA au capital de la SEM Habitat.

Au terme des négociations, il est proposé d'ouvrir le capital de la SEM Habitat sur les bases d'une valeur convenue pour l'ensemble des administrateurs, de 95 € par action et de valider la rentrée d'ADESTIA au capital de la SEM Habitat pour un montant de 1,7 million d'euros.

Le Conseil Communautaire, dans sa délibération du 22 novembre 2021, avait acté un apport en capital social de 200 000€ pour renforcer sa représentativité dans l'actionariat de la SEM Habitat du Pays Châteleraudais, correspondant à 2 105 actions de plus.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAUD**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20220509-002****du 09 mai 2022****n°002****page 2/3**

Cette valorisation permet de proposer une nouvelle répartition du capital social :

	Captial 2020	Actions	%	Après modification de capital		
				Apport	Actions	%
VILLE	1 933	64 426	52,51 %	0	64 426	45,1 %
AGGLO	239	7 976	6,50 %	200	10 081	7,1 %
CDC	1 509	50 295	40,99 %	0	50 295	35,2 %
CDC Habitat / ADESTIA	0		0 %	1 700	17 895	12,5 %
CE	0		0 %	0	0	0 %
Personnes physiques	0	4	0 %	0	4	0 %
	3 681	122 701	100 %	1 900	142 701	100 %

VU l'article L 2253-2 du CGCT, et les articles L 1521-1 et suivants sur les sociétés d'économie mixte,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 11 du 4 juillet 2011 du conseil communautaire portant sur l'évolution des statuts de la SEM Habitat, afin de diversifier son intervention dans des opérations à caractère économique,

VU la délibération n° 4 du conseil communautaire du 22 novembre 2021 relative à l'apport en capital social de 200 000 €, pour renforcer sa représentativité dans l'actionnariat de la SEM Habitat du pays Châtelleraudais

CONSIDERANT la demande faite par le Conseil d'administration de la SEM Habitat, d'entamer des négociations pour faire entrer de nouveaux partenaires au capital, pour répondre aux enjeux de développement du territoire,

CONSIDÉRANT la nécessité du nouvelle valorisation permettant d'établir une autre répartition du capital social,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de valider la nouvelle répartition du capital social, comme indiquée dans le tableau en préambule,
- de valider la prise de participation de CDC Habitat / ADESTIA au capital de la SEM Habitat,
- d'autoriser la signature par l'autorité compétente de tout document relatif à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 10/05/2022

Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-248600413-20220509-BC_20220509_002-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20220509-002

du 09 mai 2022

n°002

page 3/3

M.ABELIN ne prend pas part au vote en application de l'art L 2131-11 du CGCT

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD



